



Date de convocation :	10 avril 2024
Nombre de membres :	28
En exercice :	28
Présents :	16
Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 072-200078426-20240416-20240416_0A-DE
Quorum : 15
S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 16 avril 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 10 avril 2024 pour la séance du 16 avril 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Étaient présents :

Pour le Département : Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

Pour LMM : Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, Stéphane LE FOLL, Christine POUPINEAU – 4 présents et 8 voix

Pour 4CPS : Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

Pour GB : Martial LATIMIER – 1 présent et 1 voix

Pour OBB : Dominique COVEMAEKER, Sébastien GOUHIER – 2 présents et 4 voix

Pour SEM : Guy FOURMY, Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET – 3 présents et 6 voix

Pour MCS : Eric BOURGE, Véronique CANTIN, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

Absents excusés :

Pour Département : M. Dominique LE MENER

Pour LMM : Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Isabelle LEBALLEUR, Joël LE BOLU, Laurent PARIS.

Pour 4CPS : Stéphane BRUNET

Pour GB : Chantal BUIN, André PIGNÉ

Pour OBB : Nathalie DUPONT

Pour SEM : Néant

Pour MCS : Néant

20240416_0_SECRETAIRES DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL, Président

OBJET : désignation des secrétaires de séance

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les fonctions de secrétaire à l'assemblée syndicale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Il ajoute que le bureau syndical peut également adjoindre à ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Proposition :

Conformément au CGCT, notamment son article L 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte du Pays du Mans,

Il vous est proposé de désigner :

- Monsieur Patrice GUYOMARD, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Matthieu GEORGET, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

APPROUVE la désignation des secrétaires comme suit :

- Monsieur Patrice GUYOMARD, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Matthieu GEORGET, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**



Date de convocation :	Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Nombre de membres :	Reçu en préfecture le 19/04/2024
En exercice :	Publié le 10 avril 2024
Présents :	28
Votants :	28
Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Quorum : 15
ID : 072-200078426-20240416-20240416_1A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 16 avril 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 10 avril 2024 pour la séance du 16 avril 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Étaient présents :

Pour le Département : Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

Pour LMM : Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, Stéphane LE FOLL, Christine POUPINEAU – 4 présents et 8 voix

Pour 4CPS : Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

Pour GB : Martial LATIMIER – 1 présent et 1 voix

Pour OBB : Dominique COVEMAEKER, Sébastien GOUHIER – 2 présents et 4 voix

Pour SEM : Guy FOURMY, Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET – 3 présents et 6 voix

Pour MCS : Eric BOURGE, Véronique CANTIN, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

Absents excusés :

Pour Département : M. Dominique LE MENER

Pour LMM : Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Isabelle LEBALLEUR, Joël LE BOLU, Laurent PARIS.

Pour 4CPS : Stéphane BRUNET

Pour GB : Chantal BUIN, André PIGNÉ

Pour OBB : Nathalie DUPONT

Pour SEM : Néant

Pour MCS : Néant

20240416_1_LAUREAT CEP ADEME

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques GOUFFÉ

OBJET : contrat du dispositif Conseiller en Énergie partagé (CEP) avec l'ADEME

Vu la délibération n° 20200923_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Jacques GOUFFÉ ; Jacques GOUFFÉ, vice-président en charge de la transition énergétique, donne lecture du rapport suivant :

Exposé :

Monsieur le vice-président présente l'état d'avancement de la création du service Espace Conseil Énergie Climat en termes de :

- **Périmètre :**
 - ✓ Volet collectivités : 75 collectivités adhérentes dont 70 communes et 5 EPCI
 - ✓ Volet SURE : 6 EPCI adhérentes
- **RH/ingénierie :**
 - ✓ 1 assistante technique (recrutée),
 - ✓ 1 chargée de projets de rénovation énergétique (recrutée),
 - ✓ 1 économiste de flux (recruté),
 - ✓ 1 (voire 2) conseiller en énergie partagée (recrutement en cours),
- **Planning :** ouverture au cours de l'été 2024

Puis, il rappelle que le Pays du Mans a candidaté auprès de l'ADEME Pays de la Loire au titre du dispositif Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Ce poste sera intégré à l'équipe technique de l'Espace Conseil Énergie Climat du Pays du Mans.

Le dossier correspondant a été retenu après une négociation sur les aides demandées au titre des frais de recrutement, de structure, communication et prestations s'élevant à 182 000 € pour 3 ans.

Proposition :

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat correspondant au dispositif CEP de l'ADEME et tous documents permettant de mener à bien la présente délibération.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat correspondant au dispositif CEP de l'ADEME et tous documents permettant de mener à bien la présente délibération.



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**



Date de convocation :	10 avril 2024
Nombre de membres :	28
En exercice :	28
Présents :	16
Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 10 avril 2024
ID : 072-200078426-20240416-20240416_2A-DE
Quorum : 15
S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 16 avril 2024

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 10 avril 2024 pour la séance du 16 avril 2024 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Étaient présents :

Pour le Département : Mme Véronique RIVRON – 1 présente et 1 voix

Pour LMM : Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, Stéphane LE FOLL, Christine POUPINEAU – 4 présents et 8 voix

Pour 4CPS : Patrice GUYOMARD, Valérie RADOU – 2 présents et 4 voix

Pour GB : Martial LATIMIER – 1 présent et 1 voix

Pour OBB : Dominique COVEMAEKER, Sébastien GOUHIER – 2 présents et 4 voix

Pour SEM : Guy FOURMY, Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET – 3 présents et 6 voix

Pour MCS : Eric BOURGE, Véronique CANTIN, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

Absents excusés :

Pour Département : M. Dominique LE MENER

Pour LMM : Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Lydia HAMONOU-BOIROU, Fabienne LAGARDE, Isabelle LEBALLEUR, Joël LE BOLU, Laurent PARIS.

Pour 4CPS : Stéphane BRUNET

Pour GB : Chantal BUIN, André PIGNÉ

Pour OBB : Nathalie DUPONT

Pour SEM : Néant

Pour MCS : Néant

OBJET : Lauréat du programme FONDS CHENE 2 et candidatures aux programmes et sous programmes ACTEE+

Vu la délibération n° 20200923_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Jacques GOUFFÉ ; Jacques GOUFFÉ, vice-président en charge de la transition énergétique, donne lecture du rapport suivant :

Exposé :

Fonds CHÊNE 2

Le Pays du Mans a candidaté en qualité de coordinateur d'un groupement au programme FONDS CHENE 2 porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre d'ACTEE+. Cette candidature s'appuie sur l'expérience de l'AMI SEQUOIA dans le cadre du programme ACTEE 2 qui s'est clos le 31 décembre 2023 et dont le bilan sera proposé au prochain comité syndical.

Cette candidature déposée le 1^{er} décembre 2023, a reçu un avis favorable sans réserve du jury national. Le dossier correspondant qui présente près de 690 000 € d'aides pour un ensemble de projets estimés à 2,2 M€ HT jusqu'en 2026 comprend une centaine d'actions dont principalement des audits énergétiques et maîtrises d'œuvre.

Afin de lancer le programme et les financements, des conventions devront être signées entre :

- Le Pays du Mans et la FNCCR,
- Le Pays du Mans, la FNCCR et le membre du groupement bénéficiaire.

Autres programmes ACTEE +

Le Pays du Mans a créé au 1^{er} janvier 2024 un service Espace Conseil Énergie Climat dont la mise en service est prévue à l'été 2024 pour disposer des moyens humains en mesure d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique sur le volet technique et financier. En effet, jusqu'alors cet accompagnement effectué par le chargé de mission PCAET était réalisé sans contrepartie financière des collectivités bénéficiaires puisque n'entraîne pas dans le cadre de ses missions et de la cotisations PCAET.

A ce jour, le Pays du Mans est questionné quant à l'accompagnement financier qu'il est en mesure d'apporter auprès des collectivités ou de toutes autres structures publiques qui n'adhèrent pas à l'Espace Conseil Énergie Climat ; sachant que de nouveaux programmes et sous programmes ACTEE s'ouvriront tous les 3 à 4 mois jusqu'en 2025/2026.

Proposition :

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **DE VALIDER** le rôle du Pays du Mans en qualité de coordinateur pour l'ensemble des programmes et sous-programmes ACTEE+ **pour les collectivités qui adhèrent au service Espace Conseil Énergie Climat,**
- **DE VALIDER OU NON** le rôle du Pays du Mans en qualité de coordinateur pour l'ensemble des programmes et sous-programmes ACTEE+ **pour les collectivités qui n'adhèrent pas au service Espace Conseil Énergie Climat,**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération et au programme ACTEE+.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical rappelle que le portage financier et ressources humaines de la création de l'Espace Conseil Énergie Climat n'a pas inclus l'accompagnement financier des projets des collectivités ou de toutes autres structures publiques non adhérentes à l'Espace Conseil Énergie Climat, et à ce titre :

- **VALIDE** le rôle du Pays du Mans en qualité de coordinateur pour l'ensemble des programmes et sous-programmes ACTEE+ **pour les collectivités qui adhèrent au service Espace Conseil Énergie Climat,**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération et au programme ACTEE+ **pour les collectivités qui adhèrent au service Espace Conseil Énergie Climat,**
- **DIT** que les collectivités ou toutes autres structures non adhérentes seront orientées vers les interlocuteurs de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en mesure de les accompagner dans le cadre d'ACTEE+.



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL